



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 23 avril 2026

Personnes présentes

Conseil administratif	MM.	Marc Jaquet	maire
		Enrico Castelli	conseiller administratif
	Mme	Simona Korff	conseillère administrative
Bureau du Conseil municipal	MM.	Denis Jotterand	vice-président
		Marc Aberle	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sina Chollet, Caroline Desbiolles, Véronique Michela, Marie Tanner	
Conseillers municipaux	MM.	Nicolas Baltassat, Stéphane Barbat, Dorian Esterer, Charles Fazi, Nicolas Hulo, David-Peter Lè, Nicolas Leroux, Luc Wanner	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Personnes excusées</u>	M.	Christophe Berthelet	président
	Mme	Jennifer Strub	conseillère municipale
	M.	Fabien Darbellay	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Présentation par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie des cessions au domaine public communal de Meinier et de Collonge-Bellerive, du renouvellement du DDP P7 et cession au domaine public communal de Meinier, ainsi que des promesses de constitution d'un DDP en faveur de Serrurerie 2000 et Previgest SA et de remaniement parcellaire
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2026
3. Projets de [résolution](#) et délibérations :
 - **2026-06** : Proposition relative à la cession, à titre gratuit, par la FITIAP au domaine public de la commune de Collonge-Bellerive de la sous-parcelle n° 8782B et de la parcelle 10001, chemin de la Caille, commune de Collonge-Bellerive
 - **2026-07** : Proposition relative à la cession, à titre gratuit, par la FITIAP au domaine public de la commune de Meinier des sous-parcelles 45A, 45C, 45D, 45^E, 365B, 1627B, 1627C, 1943A, 1943B et de la parcelle 1949, chemin de la Caille, chemin des Sarcelles et chemin des Champs-de-la-Grange, commune de Meinier
 - **2026-08** : Proposition relative à la promesse de remaniement parcellaire entre les parcelles 1978 et 1969 (ex-1627 et 1628) de la commune de Meinier, à la promesse de constitution d'un DDP sur la parcelle 1990 (ex-1978), commune de Meinier, au profit de Previgest SA et Serrurerie 2000 immo SA, au renouvellement du DDP 1970 (ex-1692) sur la parcelle 1969 (ex-1628), commune de Meinier, au profit de Serrurerie 2000 immo SA, de la FITIAP et de la commune de Meinier, et à la cession gratuite par la FITIAP au domaine public de la commune de Meinier de la sous-parcelle 1628B, chemin de la Caille, commune de Meinier
4. Communications du Bureau du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Rapports des commissions
7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
8. Présentation des comptes 2025
9. Divers.

Le Vice-président ouvre la séance à 19h30. Il annonce les personnes excusées avant de saluer la présence de Corine Rosset, John Schmalz et Rafael Mateus Ferreira, de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation), invités pour le point 1.

1. Présentation par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie des cessions au domaine public communal de Meinier et de Collonge-Bellerive, du renouvellement du DDP P7 et cession au domaine public communal de Meinier, ainsi que des promesses de constitution d'un DDP en faveur de Serrurerie 2000 et Previgest SA et de remaniement parcellaire

Corine Rosset apporte diverses précisions notamment juridiques concernant les cessions au domaine public communal de Meinier et de Collonge-Bellerive.

Arrivée de Sina Chollet.

Puis **Corine Rosset** évoque le renouvellement du DDP P7 et la cession au domaine public communal de Meinier, ainsi que les promesses de constitution d'un DPP en faveur de Serrurerie 2000 et Previgest SA (qui a changé de nom depuis) et de remaniement parcellaire. **John Schmalz** et **Rafael Mateus Ferreira** apportent ponctuellement certains compléments.

Au cours de cette présentation, **Corine Rosset**, **John Schmalz** et/ou **Rafael Mateus Ferreira** répondent à quelques questions des élus. **Nicolas Leroux** et **Enrico Castelli**, qui siègent tous deux au sein du Conseil de Fondation, fournissent également des réponses.

Pour terminer, **Corine Rosset** évoque le schéma de circulation prévu sur le périmètre lors des différents chantiers.

La Commune est très attentive au fait que l'impact de la circulation sur le périmètre, le CSR et le territoire communal dans son ensemble soit anticipé, organisé et discuté avec les autorités, souligne **Enrico Castelli**. Car ces trois chantiers d'ampleur signifieront forcément des camions et de potentiels désagréments ou débordements. D'où l'importance d'une coordination entre les Communes et la Fondation.

Corine Rosset confirme que la Fondation est elle aussi très attentive à ces questions, ainsi que sur les projets prévus dans l'extension.

Marc Jaquet libère Corine Rosset, John Schmalz et Rafael Mateus Ferreira en les remerciant pour la clarté de leurs explications ainsi que leurs réponses.

Départ de Corine Rosset, John Schmalz et Rafael Mateus Ferreira.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, **le Vice-président** prie les élus de demander la parole et de respecter les interventions de leurs pairs, aussi pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2026

Le Vice-président propose une correction, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2026 ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Projets de **résolution** et **délibérations**

- **2026-06** : Proposition relative à la cession, à titre gratuit, par la FITIAP au domaine public de la commune de Collonge-Bellerive de la sous-parcelle n° 8782B et de la parcelle 10001, chemin de la Caille, commune de Collonge-Bellerive

En l'absence de toute question, le **Vice-président** lit la partie décisionnelle de la résolution.

- ▶ **Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 membres du CM présents** (*exposé des motifs et **résolution** votée en annexe*).

- **2026-07** : Proposition relative à la cession, à titre gratuit, par la FITIAP au domaine public de la commune de Meinier des sous-parcelles 45A, 45C, 45D, 45^E, 365B, 1627B, 1627C, 1943A, 1943B et de la parcelle 1949, chemin de la Caille, chemin des Sarcelles et chemin des Champs-de-la-Grange, commune de Meinier

En l'absence de toute question, le **Vice-président** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 membres du CM présents** (*délibération votée en annexe*).

- **2026-08** : Proposition relative à la promesse de remaniement parcellaire entre les parcelles 1978 et 1969 (ex-1627 et 1628) de la commune de Meinier, à la promesse de constitution d'un DDP sur la parcelle 1990 (ex-1978), commune de Meinier, au profit de Previgest SA et Serrurerie 2000 immo SA, au renouvellement du DDP 1970 (ex-1692) sur la parcelle 1969 (ex-1628), commune de Meinier, au profit de Serrurerie 2000 immo SA, de la FITIAP et de la commune de Meinier, et à la cession gratuite par la FITIAP au domaine public de la commune de Meinier de la sous-parcelle 1628B, chemin de la Caille, commune de Meinier

En l'absence de toute question, le **Vice-président** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 membres du CM présents** (*exposé des motifs et délibération votée en annexe*).

4. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le **Vice-président** n'a pas de communication à annoncer pour le Bureau.

5. Communications du Conseil administratif

a) **Crédit budgétaire supplémentaire**

Marc Jaquet annonce que le Conseil administratif soumettra, lors de la prochaine séance, un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 35'000.- pour la réfection du mur situé le long de la route de La-Gara. La commission a préavisé favorablement ledit crédit, sachant que le budget pour la réfection des ponts et ouvrages d'art s'élève à Fr. 15'000.-, ce montant sera utilisé pour ces travaux et le crédit voté couvrira le reste. En outre, la réfection de cet ouvrage ancien sera réalisée par des spécialistes. Un mécène a proposé de prendre à sa charge un tiers du coût de réfection, étant précisé que le montant global devra figurer dans la délibération. Le devis s'élève à Fr. 42'000.-.

b) **Festival du Film vert**

Simona Korff remercie vivement les membres de la DENACO, ceux du sous-groupe biodiversité, ainsi que le modérateur du Festival du Film vert. La plus grosse affluence au festival de la Touvière concernait le Chant de la Terre.

L'assemblée applaudit chaleureusement les concernés.

6. Rapports des commissions

a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Denis Jotterand donne lecture du rapport de Christophe Berthelet, excusé.

La commission s'est réunie le 30 mars dernier.

- ☑ Éclairage centre du village : pour remettre toutes les lumières en fonction, l'entreprise Kauz a fait un devis de Fr. 23'000. Devis validé par la commission.
- ☑ SIG : des travaux sur la route de Compois, le chemin de la Vy-la-Tour et le chemin des Landions auront lieu entre 2028 et 2030. Affaires à suivre...
- ☑ Mur de la Gara : pour la remise en état du mur, la commission valide le devis à Fr. 42'000.- de l'entreprise Locci (spécialiste des murs anciens).
- ☑ Insectes nuisibles : un Meinier infos sera envoyé concernant le moustique tigre et le scarabée japonais.
- ☑ Routes :
 - Carrefour routes de Bellebouche / de Covéry : le dossier avance. Il faudra abaisser la vitesse avant le carrefour à 50 km/h pour pouvoir augmenter au maximum la surélévation du carrefour.
 - Route de Bellebouche : nous devons certainement laisser cette route dans cette configuration. Pour l'État de Genève, cette route n'est pas en zone primaire ni secondaire. Elle est en tertiaire. La seule possibilité de réaliser des aménagements serait liée à des dépassements de vitesse excessifs, et non des problèmes de largeur et d'accotements abîmés. Le radar pédagogique relevant les vitesses et passages a été installé après les vacances de Pâques.

Christophe Berthelet, un peu abattu et énervé, pense que nous devons en rester là, car cela fait plus de trois ans que nous sommes sur ce dossier et à chaque fois que nous trouvons une idée, les services de l'État s'y opposent.
 - Carre-d'Amont/route de Meinier : le Maire est déjà venu sur ce sujet.
- ☑ Bâtiments :
 - Atribus Pralys : les travaux de remise en état du toit commenceront bientôt.
- ☑ Pour info, la commission a fait sa tournée des routes du printemps lundi dernier.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

Marc Aberle annonce que la commission ne s'est pas réunie.

c) Développement durable, Nature & Communication (DENACO)

Dorian Esterer donne lecture de son rapport.

Nous nous sommes réunis deux fois, le 23 mars et le 20 avril à la mairie.

- ☑ Le 23 mars, la commission a accueilli l'association « J'aime ma planète », spécialisée dans la sensibilisation à la durabilité alimentaire auprès des écoles. L'organisation, qui a déjà touché plus de 4'000 élèves, propose des ateliers validés par le DIP.
- ☑ La commission a également avancé sur l'organisation d'événements locaux. Le Festival du Film Vert est confirmé à la Touvière avec des intervenants validés, tandis que l'inauguration de « La Vadrouille », prévue le 26 avril, est en bonne voie.

- ☑ Le 20 avril, la commission a accueilli Dorinda Philipps de Zero Waste Switzerland (ZWS), qui a présenté les enjeux liés à la gestion des déchets à Genève ainsi que les objectifs de réduction permettant de se rapprocher de la moyenne cantonale. Plusieurs pistes d'actions concrètes ont été discutées autour du thème du gaspillage alimentaire : organisation de trois ateliers intégrés à différents événements sur la commune en collaboration avec ZWS, mise en place d'une action triporteur « anti-gaspi » en collaboration avec le canton.
- ☑ Simona Korff a fait un point sur les actions et projets en cours :
 - Présence au marché du 24 avril de la CALIM (Caisse genevoise de l'alimentation) et des Jardins Citoyens.
 - Proposition d'organiser un événement lors de « La nuit est belle » (9-11 octobre) en collaboration avec le Centre de Coordination Ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO).
- ☑ Activités de la sous-commission Biodiversité :
 - Succès confirmé pour la projection du film « Le Chant de la Terre » et bonne dynamique autour de l'événement « La Vadrouille », avec une participation élevée : la balade ornithologique à 6h du matin est complète, et 44 personnes se sont inscrites pour la balade inaugurale.
- ☑ En conclusion, la séance a permis de renforcer la dynamique autour des initiatives environnementales locales, avec un accent particulier sur la réduction des déchets et la sensibilisation citoyenne.
- ☑ Enfin, le 26 mars, dans le cadre des ateliers Communes & climat, les communes genevoises ont été invitées à découvrir l'Espace Tourbillon à Plan-les-Ouates. Porté par la Fondation Immobilière pour le Développement des Entreprises Sociales (FIDES), ce site de 33'000 m² réunit activités artisanales et industrielles autour d'une forte mission sociale. Simona Korff a représenté la commune de Meinier et a eu l'occasion de découvrir plusieurs lieux emblématiques comme La Renfile de Tourbillon, la Blanchisserie Tourbillon, ainsi que *Fab Lab On l'Fait*.

d) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Marie Tanner donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 30 mars après avoir reçu les membres du réseau jeunesse.

- ☑ Nous avons ensuite poursuivi nos discussions sur la semaine de la Démocratie et les diverses activités que nous mènerons à l'automne.
- ☑ Nous avons également poursuivi l'organisation du repas des enseignants qui aura lieu le 20 mai, cette année ; nous fêterons à cette occasion le départ à la retraite du directeur, Pierre-Charles Dagau.
- ☑ Nous avons discuté de la Rampe, des promotions et de la sortie des jeunes en septembre. Nous avons pris contact, grâce à Jennifer Strub que je remercie, avec l'association Astural qui s'occupe de réinsérer des jeunes en rupture.

e) Finances (FIN)

Nicolas Leroux donnera lecture de son rapport après la présentation des comptes 2025 (point 8).

f) Manifestations, Sport & Événements (MASE)

Denis Jotterand donne lecture de son rapport.

La commission Mase s'est réunie le 21 courant.

- Nous avons fait un point sur le marché hebdomadaire et ses animations. La commission MASE s'y rendra le 28 août pour y offrir une petite agape aux commerçants selon la tradition et pouvoir discuter avec les exposants et visiteurs.
- La fête nationale est sous cloche, tous les gros postes sont organisés et réservés.
- Nous traiterons en sous-commission les diverses demandes de subventions liées au sport.
- La sortie du conseil avec le personnel communal fixée au 19 septembre s'organise gentiment. Le programme de cette journée restera comme à l'accoutumée surprise.
- Marché de Noël, petits changements prévus : nous passerons à une organisation sur deux jours, à savoir les vendredi 27 et samedi 28 novembre. Ce sera un test cette année, au vu du partage des infrastructures avec les 3 Coups, société théâtrale qui occupe la salle communale une grosse partie de la fin de l'année. Nous avons anticipé les besoins de chacun et cela paraît envisageable.

7. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)**

Stéphane Barbat donne lecture de son rapport relatif à la séance du 16 avril.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été présentés par Brigitte Veuillet-Dumont. Après examen, ils sont jugés conformes et en ordre ; les comptes 2025 ont été approuvés.

La situation relative à la location des terrains a été évoquée, en particulier les tarifs appliqués aux écoles privées. Il est constaté qu'aucune modification des prix de location n'est intervenue depuis de nombreuses années. Le Conseil demeure ouvert à toute discussion sur ce point si des propositions devaient être soumises. Dans l'intervalle, le statu quo est maintenu sur les tarifs de location.

Sous le point divers, le dossier relatif aux terrains de padel a été évoqué. Le Conseil tient à adresser ses remerciements à Marc Jaquet pour avoir fait avancer ce dossier de manière efficace.

b) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Simona Korff indique que le GIPE ne s'est pas réuni.

c) FIM (Fondation Immobilière de Meinier)

En l'absence de Fabien Darbellay, excusé, **Enrico Castelli** annonce que la FIM s'est réunie le 19 février pour la première séance de la nouvelle législature. Après la mise en place de l'organisation interne et une présentation du fonctionnement de la FIM à ses nouveaux membres, Fabien Darbellay et Moreno Sella, la constitution du nouveau Bureau a été validée. Marc Michela a été reconduit dans ses fonctions de Président ; il sera épaulé par Alain Corthay, Vice-président, et François Müller, secrétaire.

Une bonne partie de la séance a ensuite été consacrée à la lecture des comptes 2025, qui sont positifs. Après une série de questions auxquelles les réponses ont été apportées, les comptes 2025 ont été approuvés par le Conseil de Fondation.

Un point de situation a été fait sur le projet route de Gy 28, qui avance. La fin de la première phase est proche. Les nouveaux locataires emménageront début mai, puis le bâtiment actuel

sera détruit. Une série de questions se posent par rapport à la démolition et à la proximité du chantier, notamment concernant la déchetterie, les accès piétons, le renforcement des patrouilles scolaires lorsque la phase 2 démarrera, l'été prochain. Le Conseil administratif a aussi été interpellé sur ces sujets. Les discussions avancent sur les futurs services qui seront proposés dans ce quartier, où la Maison de Santé prendra une place prépondérante. La FIM souhaite toujours avoir un commerce alimentaire de proximité ; des discussions sont en cours.

David-Peter Lê voudrait savoir si la population sera consultée sur le type de commerce alimentaire.

Enrico Castelli répond négativement ; ledit commerce proposerait plutôt des produits et une gamme variée avec un accent sur l'économie locale et les acteurs de la région. Pour le moment, c'est le Cercle des Agriculteurs qui correspond le mieux à ce profil.

Simona Korff rappelle que le Conseil municipal avait été consulté, à l'époque.

David-Peter Lê précise que le Conseil municipal avait été consulté sur la typologie des commerces, mais pas sur les tenanciers. Il souhaiterait que l'offre réponde aux besoins de la population, et typiquement à ceux des aînés qui ne peuvent pas se déplacer en dehors du village.

Enrico Castelli ajoute que la FIM cherche à apporter une vraie plus-value aux Meinites.

d) **FITIAP** (Fondation de la Pallanterie)

Nicolas Leroux indique que le Conseil de Fondation a récemment approuvé les comptes de la FITIAP pour l'année 2025, qui sont disponibles sur le site de la Fondation. La situation financière est saine et permet d'envisager l'avenir avec sérénité. La Fondation dispose encore de capacités d'investissement significatives pour l'avenir. Les différents projets de développement en cours ont été résumés par la Présidente de la Fondation au début de la réunion du Conseil municipal et progressent bien. Les travaux devraient commencer prochainement et il faudra s'attendre à un impact important sur la zone pendant quelque temps.

Enrico Castelli ajoute que les élus recevront pour la prochaine séance les comptes de toutes les entités ou groupements externes.

Par ailleurs, au vu des derniers développements, le chantier de Serrurerie 2000 pourrait avancer plus vite que celui de Konstructa. Le projet du Cercle des agriculteurs est aussi en train de rattraper son retard.

e) **Fanfare**

Dorian Esterer annonce le concert du 9 mai de la fanfare.

Enrico Castelli ajoute que les comptes 2025, qui sont positifs, ont été approuvés par l'assemblée générale ; le comité a été reconduit dans son intégralité.

f) **Communes-École**

Véronique Michela indique que l'assemblée générale aura lieu la semaine prochaine.

g) **Pompiers**

Denis Jotterand donne lecture du rapport de Christophe Berthelet, excusé.

Cette année, la compagnie a son inspection, et elle est effectuée par l'OCPAM (Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires). Pour information, cette

inspection a lieu tous les trois ans et elle se déroule en deux phases (administrativement et mise en pratique sous alarme). Notre compagnie a déjà passé son inspection administrative avec succès le 5 mars dernier. Il reste encore l'inspection pratique sur alarme surprise.

J'ai été interpellé par l'état-major concernant des problèmes de sécurité lors du week-end de garde au Festival du Film vert. En effet, nos sapeurs ont été engagés par la commune pour un service de garde de prévention incendie lors de ce festival sur le site du Domaine de la Touvière. Plusieurs problèmes ont été relevés, notamment avec des radiateurs électriques dans une salle, des braseros allumés en extérieur malgré la forte bise et des portes qui ne sont pas aux normes de sécurité pour l'évacuation de la salle.

Il faut absolument revoir la sécurité sur ce site, notamment avec les services de l'OCPPAM, afin d'éviter une catastrophe. Car en cas de sinistre, qui sera responsable ? Le commandant de la compagnie ? Le Maire ? L'organisateur ? Le propriétaire ? Il faut au plus vite s'en occuper, car un autre festival sera organisé début juillet sur ce site. Dossier à suivre rapidement !

Marc Jaquet confirme que les autorités ont déjà rencontré Joël Béné afin d'avancer sur ce dossier.

Enrico Castelli indique que pour le *Chant des Trognés*, la Touvière a déjà pris les devants et fait venir l'OCPPAM sur place dans le cadre de l'organisation de ce festival, prévu cet été. Quelques vérifications doivent être faites, mais la Touvière a à priori reçu le feu vert de l'OCPPAM concernant les normes de sécurité incendie et les autres normes à respecter. Les autorités ont reçu Joël Béné pour en discuter. Elles s'assureront bien évidemment en amont que toute la réglementation soit respectée, ce qui est le cas pour le *Chant des Trognés*.

Marc Aberle ajoute que si cet événement se passe bien, il pourrait servir de canevas pour d'autres manifestations.

Enrico Castelli précise que le but des démarches en cours est de clarifier les lois existantes et les rôles de chacun. À terme, une réunion pourrait être organisée sur place avec la compagnie des sapeurs-pompiers, la Touvière, l'OCPPAM et le Conseil administratif.

h) La Rampe

Nicolas Hulo donne lecture de son rapport. L'assemblée générale, qui a eu lieu hier, s'est très bien déroulée. Les comptes 2025 ont été approuvés et le comité a été renouvelé dans son ensemble, mais deux membres ont émis le souhait de se retirer, l'année prochaine. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

8. Présentation des comptes 2025

Pendant que **Virginie Favre** distribue les comptes 2025, **Marc Jaquet** explique que le calendrier de la prochaine séance est un peu serré à cause des vacances de Pâques, les comptes devant être validés avant le 15 mai. Ceux-ci sont présentés au format 6F 3N, mais seront votés par le Conseil municipal dans leur version synthétique (2F 2N).

Marc Jaquet commente les rubriques les plus importantes des comptes de fonctionnement, qui bouclent sur un excédent de recettes. Il remercie les élus de bien vouloir transmettre leurs éventuelles questions avant la prochaine séance, afin de préparer les réponses en amont.

À l'issue de cette présentation, **Virginie Favre** distribue le tableau des investissements 2025 et passe rapidement ceux-ci en revue en dispensant quelques explications.

Concernant le déclassement des hameaux, **Marc Jaquet** annonce que l'État devrait normalement lancer début mai la procédure d'opposition officielle.

En conclusion, il annonce que les élus recevront par e-mail les comptes du CSR, du GIPE, de la FITIAP et de la FIM ainsi que les 17 annexes obligatoires. Le Conseil administratif, le Président de la FIN et Virginie Favre se tiennent naturellement à leur entière disposition pour toute question éventuelle.

6. Rapports des commissions (suite)

a) Finances (FIN)

Nicolas Leroux donne lecture de son rapport.

La commission des Finances s'est réunie le 1^{er} avril dernier en présence de Marc Jaquet et de Virginie Favre.

- ☑ Marc Jaquet et Virginie Favre ont présenté les comptes 2025 de la Commune à la commission, qui les a revus et commentés ligne par ligne. L'année 2025 se clôture avec un résultat légèrement positif, malgré une baisse significative des revenus liés aux changements récents de la fiscalité à Genève. Les charges sont nettement plus basses que budgétées et les revenus se situent à peu près au niveau prévu. La commission a félicité le Conseil administratif et Virginie Favre pour leur excellente gestion des finances communales et a émis un préavis favorable aux comptes présentés par le Conseil administratif pour l'année 2025.
- ☑ Marc Jaquet a ensuite évoqué une problématique spécifique liée à la répartition du coût des agents de police municipale entre les différentes communes. La contribution de Meinier ne reflétait jusqu'à maintenant pas la réalité des coûts qui augmenteront significativement en 2027, sans que cela se traduise par une augmentation corrélative du niveau de service. Après en avoir débattu, la commission a donné un préavis favorable à cette augmentation, en évoquant toutefois la possibilité d'entamer un dialogue avec certaines communes voisines pour créer un groupement plus petit dans lequel Meinier pourrait potentiellement avoir plus de poids.

La participation de Meinier correspond actuellement à un 30 % d'APM, soit environ Fr. 60'000.-, indique **Marc Jaquet**. La commune devrait plutôt financer un 80 %, soit environ Fr. 100'000.- supplémentaires. La commission a validé cette proposition malgré le préavis défavorable d'un commissaire qui a souligné que la facture augmenterait, mais pas le service. **Marc Jaquet** précise que les prestations seraient améliorées, mais pas de manière proportionnelle à l'augmentation de la contribution. Il regrette cette augmentation, considérant toutefois que Meinier a sous-financé ce service pendant de nombreuses années. Les magistrats en charge se reverront le 20 mai pour évoquer le projet de budget 2027 et la règle de répartition. Pour Meinier, le coût s'élèverait alors à Fr. 160'000.-. **Le Conseil administratif** soutient cette augmentation et le maintien de la Police municipale et sollicitera la validation du Conseil municipal pour cette augmentation.

Dorian Esterer estime que dans ce cas, les participations de chaque commune pour d'autres services, par exemple le sport, devraient aussi être rééquilibrées.

Enrico Castelli pense nécessaire de distinguer certaines compétences purement communales, comme les subventions sportives, de services ou prestations à la population financés de manière intercommunale.

Marc Jaquet ajoute que toutes les communes ne participent pas forcément aux différentes intercommunalités (police municipale, Mobilitri, gardes ruraux, etc.). En outre, elles ne concernent pas nécessairement les mêmes dicastères, donc magistrats.

Marc Aberle voudrait savoir combien de communes, sur les huit, sont dans la même situation que Meinier. Des contacts ont-ils déjà été pris sur des scénarios en cas de départ éventuel du groupement ?

Marc Jaquet répond que Meinier est la plus favorisée en termes de coût par habitant. Les magistrats de Choulex, Gy et Presinge ont déjà évoqué la possibilité de créer leur propre police municipale. Mais cette solution serait encore plus coûteuse. Sans compter les difficultés à recruter des APM.

Le Vice-président demande à combien d'heures de présence sur Meinier correspond ce 30 %.

Il s'agit de deux fois 15 %, puisque les APM travaillent toujours en binôme, agents du stationnement inclus, répond **Marc Jaquet**.

Le Vice-président relève que c'est finalement le service qui coûte le plus cher à la commune tout en étant le moins utile.

Marc Jaquet confirme que le Conseil municipal pourrait décider de s'en passer. Mais avec quelles conséquences ?

Simona Korff souligne que les APM sont là lorsque la commune a besoin d'eux. Ils sont par exemple intervenus ponctuellement suite aux problématiques avec les chiens.

Le Vice-président répond que la commune dispose de quatre systèmes de sécurité différents : police cantonale, police municipale, agents du stationnement et gardes ruraux. Malgré cela, tout le monde se plaint.

Marc Jaquet répète qu'il s'agit d'un service à la population. Si le Conseil municipal ne souhaitait plus de police municipale, il faudrait alors communiquer cette information et assumer cette décision.

David-Peter Lê pense que les autorités devraient plutôt expliquer aux habitants qu'elles travaillent sur un vrai plan de sécurité pour la commune. Payer plus cher ne le dérange pas, mais pas de payer plus cher pour rien. Il préférerait doubler le montant pour décider tous ensemble d'un vrai concept sécurité.

Marc Jaquet indique que la commune de Vandœuvres travaille actuellement à un concept sécurité. Des caméras seront installées, ce qui rassurera la population. Mais cela n'empêchera pas les homes-jackings. Vandœuvres ayant la gentillesse de partager son projet avec les autres communes, il connaîtra l'investissement requis pour ce concept sécurité.

Nicolas Leroux trouve personnellement la police municipale utile, car les APM sont là lorsque cela s'avère nécessaire. En outre, il relativise et précise qu'il faudrait mettre ces coûts en perspective avec le budget communal qui est de 8 mios.

Marc Jaquet pensait inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine plénière, afin de connaître les intentions du Conseil municipal avant de négocier avec les autres communes le 20 mai.

Nicolas Leroux ajoute que la commission avait relevé l'importance de ne pas prendre de décision dans l'urgence, et donc d'accepter la proposition pour 2027.

9. Divers

a) Route de Corsinge

Nicolas Leroux salue l'efficacité du Conseil administratif, car il a signalé le 1^{er} avril des nids de poule sur la route de Corsinge. Une semaine après, ceux-ci avaient été comblés.

b) Renouvellement de la composition du Bureau du Conseil municipal

Le Vice-président rappelle que lors de la prochaine séance, la composition du Bureau du Conseil municipal sera renouvelée. Selon la coutume, le Vice-président devient Président et le Secrétaire du Bureau du Conseil devient Vice-président. Il lance donc un appel à candidatures pour le siège de Secrétaire qui sera vacant.

c) **BARA**

Marc Jaquet invite les membres de la BARA à venir vers lui à l'issue de la séance concernant le chemin de Fiez.

Plus personne ne demandant la parole, le Vice-président lève la séance à 21h48.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 7 mai 2026 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Vice-président
du Conseil Municipal

.....

Marc Aberle

.....

Denis Jotterand

Annexes : exposés des motifs, résolution et délibérations votées

Meinier, le 7 mai 2026/em



Meinier

Législature **2025-2030**
 Exposé des motifs relatif à la **résolution n° 2026-06** et à la **délibération n° 2026-07**
 Séance du Conseil municipal du **23 avril 2026**
 Date : 9 mars 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS

relatif à la résolution n° 2026-06 et à la délibération n° 2026-07

Proposition relative à la cession, à titre gratuit, par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie au domaine public de la commune de Collonge-Bellerive de la sous-parcelle 8782B et de la parcelle 10001, chemin de la Caille, commune de Collonge-Bellerive

et

Proposition relative à la cession, à titre gratuit, par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie au domaine public de la commune de Meinier des sous-parcelles 45A, 45C, 45D, 45E, 365B, 1627B, 1627C, 1943A, 1943B et de la parcelle 1949, chemin de la Caille, chemin des Sarcelles et chemin des Champs-de-la-Grange, commune de Meinier

Contexte

En date du 28 mars 2024, la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) et les communes fondatrices de Collonge-Bellerive et Meinier ont signé une Convention d'objectifs pour la période 2024 à 2034. Elle précise notamment la responsabilité de la Fondation pour la réalisation des équipements et infrastructures publics, leur financement et leur entretien.

Les parties de parcelles sur lesquelles reposent ces équipements et infrastructures publics doivent être cédées gratuitement aux communes fondatrices.

Les dispositions relatives à la cession gratuite résultent du Règlement du Plan directeur « Pallanterie-Sud » n°29994-515-525, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017.

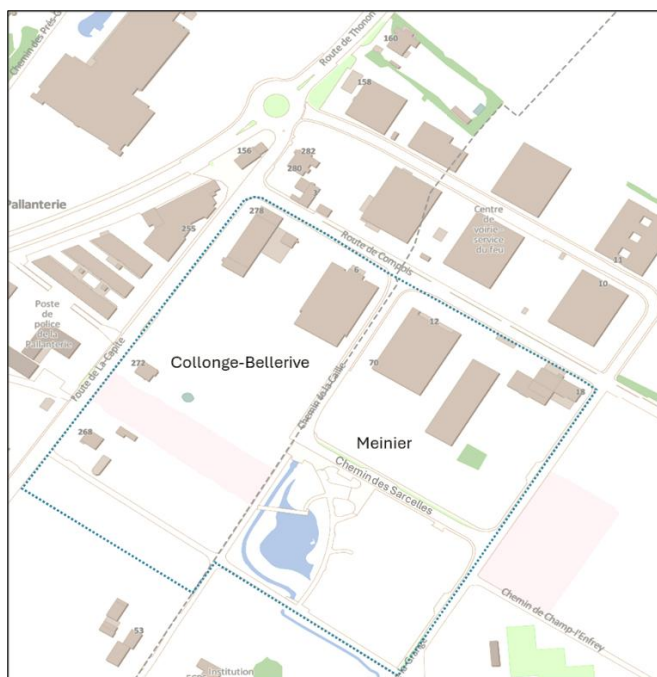


Figure 1 : plan de situation générale et périmètre du Plan directeur « Pallanterie-Sud »

Description du projet

L'étude Jeandin & Defacqz, notaires à Genève, a rédigé des projets d'actes, sur la base des plans de mutation de Ney & Hurni, l'un destiné à la commune de Collonge-Bellerive (TM 43/2024) et l'autre à la commune de Meinier (TM 10/2024).

Ces actes portent sur :

- la division de parcelles et réunion de parties de celles-ci au domaine public communal en vue de la création du chemin des Sarcelles, du parc paysager, de trottoirs et de l'élargissement des chemins de la Caille et des Champs-de-la-Grange,
- l'épuration et le report de servitudes en lien avec la cession au domaine public communal, qui est ainsi dégrevé de tous droits et charges,
- le report de la cédula hypothécaire grevant la parcelle 8782 (P6), propriété de la Fondation, sur la nouvelle parcelle 10237 (issue de la division de l'ancienne parcelle 8782).

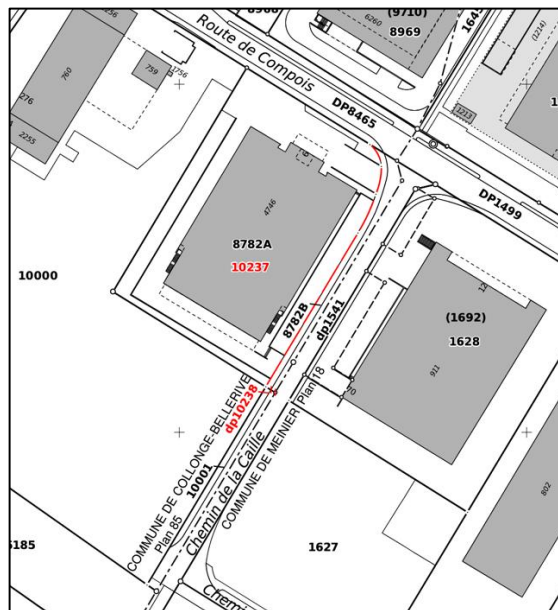


Figure 2 : situation future pour la commune de Collonge-Bellerive

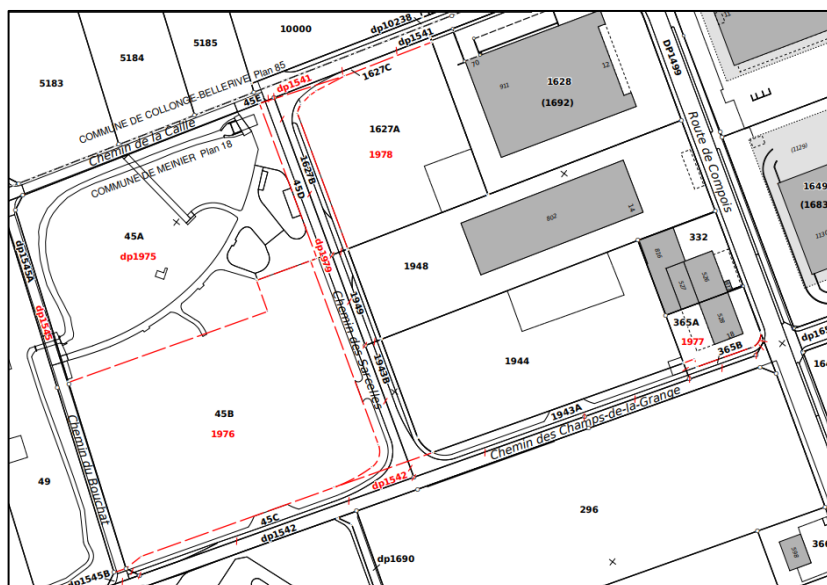


Figure 3 : situation future pour la commune de Meinier

Les équipements et infrastructures publics, de même que le foncier susvisé, actuellement activé au Patrimoine administratif de la Fondation, seront transférés comptablement au Patrimoine administratif des communes fondatrices. Le transfert comptable aura lieu au 31 décembre 2026.

Une procédure comptable spécifique a été définie entre les communes fondatrices, d'entente avec la Fondation. Cette procédure consiste au reclassement du Patrimoine administratif cédé sur un compte de subvention d'investissement, lequel est amorti suivant la nature des dépenses.

S'agissant des montants transférés au 31 décembre 2026, ceux-ci s'élèvent actuellement, avant prise en compte de l'amortissement ordinaire du PA 2026, à Fr. 9'087'119.50 décomposés comme suit :

1. Pour la commune de Collonge-Bellerive, un total de Fr. 546'403.48 comprenant :
 - Chemin de la Caille à hauteur de Fr. 546'403.48, comprenant notamment 488 m² de terrain.
2. Pour la commune de Meinier, un total de Fr. 8'540'716.02 comprenant :
 - Chemin de la Caille à hauteur de Fr. 99'651.46, comprenant notamment 89 m² de terrain ;
 - Chemin des Sarcelles à hauteur de Fr. 2'528'635.25, comprenant notamment 1'919 m² de terrain ;
 - Parc paysager à hauteur de Fr. 3'082'886.89, comprenant notamment 6'608 m² de terrain ;
 - Aménagement des eaux du parc paysager et des parcelles viabilisées à hauteur de Fr. 985'534.01 ;
 - Chemin des Champs-de-la-Grange à hauteur de Fr. 1'844'008.41, comprenant notamment 1'430 m² de terrain ;

Processus décisionnel

Lors de sa séance du 2 mars 2026, la Commission juridique de la Fondation a préavisé favorablement les termes des projets d'actes décrits ci-dessus dont elle approuve d'ores et déjà la signature des actes définitifs.

Le Conseil de Fondation suivra ce préavis lors de sa séance du 11 mars 2026.

Historique des délibérations du CM et du travail des commissions

- Décision Exécutif 06-2020 de Meinier & Résolution 20-03 de Collonge-Bellerive : autorisation acquisition parcelle n°8692 B (nouvelle n°10001)
- Résolution 2024-12 de Meinier et Résolution 24-03 de Collonge-Bellerive : cession de droit à bâtir et constitutions de servitudes

Autres instances décisionnelles

Après le vote du Conseil municipal, les instances suivantes se prononceront :

- Conseil municipal de Meinier : délibération
- Département des Institutions et du Numérique : validation de la délibération

Budget

Dans les comptes de la Fondation, les parcelles cédées aux communes fondatrices, Meinier et Collonge-Bellerive, vont être reclassées au patrimoine administratif sur un compte de subvention d'investissement.

Dans les comptes de la commune de Meinier, la cession à titre gratuit des parcelles va être comptabilisée au patrimoine administratif pour la valeur de l'investissement réalisé, soit Fr. 8'540'716.02.

En parallèle, une subvention d'investissement considérée reçue de la part de la Fondation sera également comptabilisée, pour le même montant, toujours au patrimoine administratif. Ces éléments contribueront à inscrire à l'actif de la commune ces parcelles pour une valeur nette de 0.

Investissement du Patrimoine administratif / financier

Au final, cette cession gratuite au DP communal de Meinier sera neutre.

Dépenses d'investissement

La dépense d'investissement de Fr. 8'540'716.02 a été réalisée par la FITIAP.

Ce montant est susceptible de varier selon la fixation du montant d'impôt préalable à rétrocéder à l'AFC-TVA par la FITIAP. Ce montant est estimé entre Fr. 150'000 et 250'000 pour l'ensemble des cessions au domaine public communal des deux communes, Meinier représentant de l'ordre de 94% du montant total et Collonge-Bellerive le solde.

Recettes d'investissement

La recette d'investissement des parcelles cédées gratuitement à Meinier est estimée à hauteur de Fr. 8'540'716.02, comprenant notamment 10047 m² de terrain.

Ce montant est susceptible de varier selon la fixation du montant d'impôt préalable à rétrocéder à l'AFC-TVA par la FITIAP. Ce montant est estimé entre Fr. 150'000 et 250'000 pour l'ensemble des cessions au domaine public communal des deux communes, Meinier représentant de l'ordre de 94% du montant total et Collonge-Bellerive le solde.

Fonctionnement

Charges de fonctionnement

En termes de fonctionnement, l'entretien des parcelles est déjà fixé par convention du 28 mars 2024 entre les communes de Collonge-Bellerive et de Meinier et la FITIAP. Elle indique que les routes et trottoirs sont entretenus par Collonge-Bellerive et que le parc l'est par Meinier. Une refacturation à la FITIAP de ces frais d'entretien par les 2 communes est prévue sur la base de devis correspondant à des prestations réellement exécutées.

La Fondation assume ces charges d'entretien dans ses comptes, et dans l'hypothèse où elle ne pourrait pas le faire en totalité, celles-ci seraient alors réparties à proportion égale entre Meinier et Collonge-Bellerive.

Synthèse de l'impact annuel des charges sur le compte de résultat

Lors de la cession gratuite des parcelles, la charge supplémentaire annuelle sur le compte de résultat est estimée à Fr. 0, tant que la FITIAP est en mesure d'assumer les charges de fonctionnement.

Annexes :

- Argumentaire élaboré par la FITIAP
- Plans de mutations



Meinier

Législature 2025-2030
Résolution n° 2026-06
Séance du Conseil municipal du 23 avril 2026
p. 1/1

Résolution n° 2026-06

Proposition relative à la cession, à titre gratuit, par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie au domaine public de la commune de Collonge-Bellerive de la sous-parcelle n° 8782B et de la parcelle 10001, chemin de la Caille, commune de Collonge-Bellerive

Vu le règlement du Plan directeur « Pallanterie-Sud » n° 29994-515-525, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017,

vu le projet d'acte notarié relatif à la cession gratuite à la commune de Collonge-Bellerive, établi par M^e Etienne Jeandin, notaire à Genève, version J/25 038, auquel est annexé le dossier de mutation n° 43/2024, établi par Ney & Hurni SA, géomètres associés à Genève,

vu l'exposé des motifs de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après FITIAP) du 2 mars 2026 et l'approbation de cette opération par le Conseil de Fondation le 11 mars 2026,

vu l'exposé des motifs du 9 mars 2026,

conformément à l'art. 30, al. 1 let. k de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984, et à l'art. 14 des statuts de la FITIAP du 29 juin 2024,

à la demande du Conseil de la FITIAP et sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents

1. D'accepter la cession, à titre gratuit, par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie de la sous-parcelle n° 8782B, d'une surface totale de 274 m², issue de la division de la parcelle n° 8782, et de la parcelle n° 10001, d'une surface de 214 m², de la commune de Collonge-Bellerive, sises chemin de la Caille entre le chemin des Sarcelles et la route de Compois, pour un total de 488 m², à la commune de Collonge-Bellerive, selon le projet d'acte notarié établi par Me Etienne Jeandin, version J/25 038.
2. D'incorporer la sous-parcelle n° 8782B et la parcelle n° 10001 au domaine public communal (nouvelle parcelle DP 10238).
3. De subordonner cette résolution à l'acceptation d'une délibération similaire de la commune de Collonge-Bellerive, en faveur de la commune de Collonge-Bellerive.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 4 mai 2026

Le Vice-président du Conseil municipal
Denis Jotterand



Délibération n° 2026-07

Proposition relative à la cession, à titre gratuit, par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie au domaine public de la commune de Meinier des sous-parcelles 45A, 45C, 45D, 45E, 365B, 1627B, 1627C, 1943A, 1943B et de la parcelle 1949, chemin de la Caille, chemin des Sarcelles et chemin des Champs-de-la-Grange, commune de Meinier

Vu le règlement du Plan directeur « Pallanterie-Sud » n° 29994-515-525, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017,

vu le projet d'acte notarié relatif à la cession gratuite à la commune de Meinier, établi par M^e Etienne Jeandin, notaire à Genève, version J/25 038, auquel est annexé le dossier de mutation n° 10/2024, établi par Ney & Hurni SA, géomètres associés à Genève,

vu l'exposé des motifs de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP ci-après) du 2 mars 2026 et l'approbation de cette opération par le Conseil de Fondation le 11 mars 2026, vu l'exposé des motifs du 9 mars 2026,

conformément à l'art. 29, al. 3 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984, et à l'art. 14 des statuts de la FITIAP du 29 juin 2024,

à la demande du Conseil de la FITIAP et sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents

1. D'accepter la cession, à titre gratuit, par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP ci-après) des sous-parcelles n° 45A, d'une surface totale de 6608 m², n° 45C, d'une surface totale de 666 m², n° 45D, d'une surface totale de 1008 m², n° 45E, d'une surface totale de 1 m², n° 365B, d'une surface totale de 107 m², n° 1627B, d'une surface totale de 410 m², n° 1627C, d'une surface totale de 89 m², n° 1943A, d'une surface totale de 657 m², n° 1943B, d'une surface totale de 286 m², issues de la division des parcelles mentionnées, et de la parcelle n° 1949, d'une surface totale de 215 m², commune de Meinier, sises chemin de la Caille, chemin des Sarcelles et chemin des Champs-de-la-Grange, pour un total cumulé de 10047 m², à la commune de Meinier, selon le projet d'acte notarié établi par Me Etienne Jeandin, version J/25 038.
2. D'incorporer la sous-parcelle n° 45A au domaine public communal (DP 1975), les sous-parcelles n° 45E et n° 1627C au domaine public communal (DP 1541), les sous-parcelles n° 45C, n° 365B et n° 1943A au domaine public communal (DP 1542) et les sous-parcelles n° 45D, n° 1627B, n° 1943B ainsi que la parcelle n° 1949 au domaine public communal (DP 1979).
3. De comptabiliser la valeur des immeubles susmentionnés pour un montant total de Fr. 8'540'716.02, ainsi que la subvention d'investissement de la FITIAP du même montant, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, en sachant que cette valeur peut encore varier selon la fixation du montant d'impôt préalable à rétrocéder à l'AFC-TVA par la FITIAP. Ce montant est estimé entre Fr. 150'000 et 250'000 pour l'ensemble des cessions au domaine public communal des deux communes, Meinier représentant l'essentiel du montant total.
4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre Foncier et de la mensuration officielle vu le but d'utilité publique de celle-ci.
5. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une résolution similaire de la commune de Collonge-Bellerive.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 juin 2026.

Meinier, le 4 mai 2026

Le Vice-président du Conseil municipal
Denis Jotterand

EXPOSÉ DES MOTIFS relatif à la délibération n° 2026-08

Proposition relative à la promesse de remaniement parcellaire entre les parcelles 1978 et 1969 (ex-1627 et 1628), commune de Meinier, à la promesse de constitution d'un droit distinct permanent (DDP) sur la parcelle 1990 (ex-1978), commune de Meinier, au profit de Previgest SA et Serrurerie 2000 immo SA, au renouvellement du DDP 1970 (ex-1692) sur la parcelle 1969 (ex-1628), commune de Meinier, au profit de Serrurerie 2000 immo SA, de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) et de la commune de Meinier, et à la cession gratuite par la FITIAP au domaine public de la commune de Meinier de la sous-parcelle 1628B, chemin de la Caille, commune de Meinier

Contexte

Suite à la décision du Conseil de fondation et à l'approbation par les Conseils municipaux de Collonge-Bellerive et de Meinier, respectivement les 19 mai et 26 septembre 2020, la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie est devenue propriétaire de la parcelle 1627, sur le territoire de la commune de Meinier. Cette parcelle jouxte la parcelle 1628 où est situé le bâtiment P7, qui accueille notamment le local des pompiers de Meinier et la société Serrurerie 2000 (S2000).

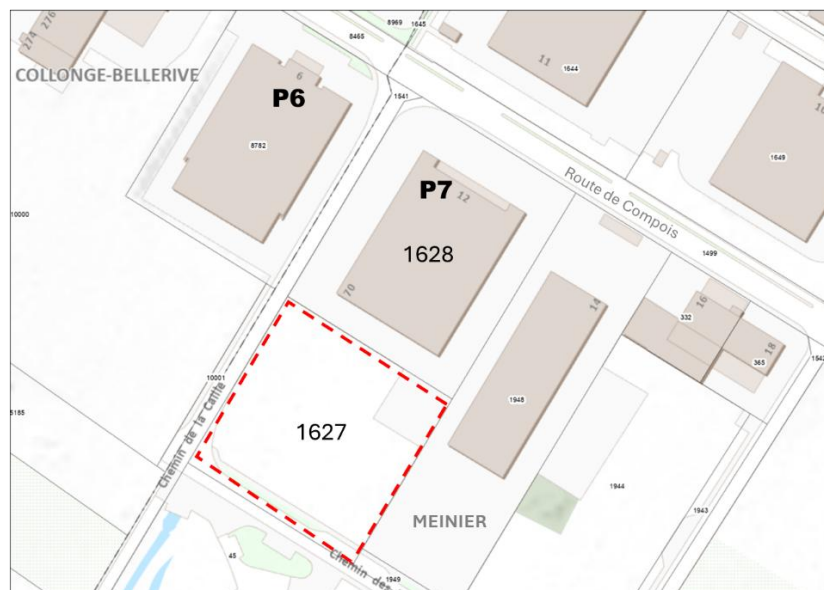


Figure 1 : plan de situation

Dans le cadre de son Plan stratégique, visant à concentrer les efforts de développement en priorité sur la pièce B, la Fondation a sollicité diverses entreprises potentiellement intéressées. L'entreprise S2000, spécialisée dans la serrurerie, et déjà implantée à la Pallanterie depuis plus de 20 ans, a exprimé le souhait d'étendre sa halle de production sur la parcelle 1627. De son côté, l'entreprise Previgest, active dans la logistique et le stockage, s'est dite intéressée par un emplacement à la Pallanterie.

Dès lors, afin de satisfaire ces deux demandes, la Fondation a entrepris les discussions nécessaires pour aboutir à un partenariat entre ces deux sociétés, qui s'est concrétisé par un projet de construction d'un nouveau bâtiment soumis au régime de la PPE sur cette parcelle 1627 (ci-après « PPE 1627 ») et par la signature de deux lettres d'intention entre la Fondation et ces entreprises en automne 2024.

Pour permettre la construction d'un ouvrage répondant aux besoins de ces deux entreprises, le nouveau bâtiment sera accolé au P7 existant (S2000 actuel sis sur la parcelle 1628). De plus, les droits à bâtir inexploités de la parcelle 1628, représentant 3'640 m² SBP, seront transférés au profit de la parcelle 1627, pour permettre l'édification d'un bâtiment d'une surface totale d'environ 8'075 m² SBP (maximum 8'300 m² SBP).

Description du projet

Afin de mettre en œuvre ce projet, ainsi qu'en lien avec les cessions gratuites au domaine public communal faisant l'objet de la résolution 26-04 de Collonge-Bellerive et de la délibération 2026-08 de Meinier, quatre opérations foncières sont nécessaires :

1. un remaniement parcellaire entre les parcelles 1978 (ex-1627) et 1969 (ex-1628), commune de Meinier
2. une constitution d'un DDP sur la parcelle 1990 (ex-1978), commune de Meinier
3. une cession au domaine public de la commune de Meinier de la sous-parcelle 1628B (TM 4/2024), chemin de la Caille, représentant 137 m², d'une valeur de Fr. 153'396.06
4. une modification du DDP 1970 (ex-1692) existant sur la parcelle 1969 (ex-1628), commune de Meinier, au profit de Serrurerie 2000, de la FITIAP et de la commune de Meinier.

Pour le remaniement parcellaire entre les parcelles 1978 (ex-1627) et 1969 (ex-1628), il s'agit de détacher 537 m² de la parcelle 1969 pour les rattacher à la parcelle 1978, de manière à permettre la construction du nouveau bâtiment accolé au bâtiment existant. Cette promesse de remaniement est conditionnée à la signature de l'acte de constitution d'un DDP sur la parcelle 1990 (issue du TM 4/2025, ex parcelle 1978), dès l'autorisation de construire entrée en force. En cas de non-réalisation, les parcelles conserveront leur superficie respective.

Les numéros des nouvelles parcelles constituées après ce remaniement parcellaire seront :

- 1989 (P7 actuel)
- 1990 (nouvelle PPE 1627)

Le projet de constitution d'une promesse de DDP annexé, établi par l'étude Les Notaires Unis à Genève, est assorti de deux conditions suspensives cumulatives :

- Dépôt de la demande en autorisation de construire dans les 18 mois suivant la signature de la promesse.
- Obtention d'une autorisation de construire entrée en force, tous délais de recours échus, au plus tard 4 ans à compter de la date de signature de la promesse.

À défaut de réalisation de la condition ci-dessus, chacune des parties est libérée de son obligation de conclure le contrat principal. Ce DDP sera soumis au régime de la PPE, dont S2000 sera le copropriétaire-superficiaire majoritaire.

Des éléments complémentaires et détaillés figurent en annexe dans l'argumentaire élaboré par la Fondation.

S'agissant du DDP 1692 existant sur la parcelle 1628 au profit de S2000, il a été constitué le 2 novembre 2001 pour une durée de 30 ans, arrivant à échéance le 3 novembre 2031. Une PPE, composée de la FITIAP et de S2000, a été établie sur le DDP P7 le 5 décembre 2001.

Au terme de la vente des lots n°1.06 et 1.07 à la commune de Meinier en 2006, cette dernière a rejoint la PPE, en vue d'y aménager des locaux destinés à ses pompiers.

A l'origine, l'assiette du DDP 1692 portait sur une superficie de 4'541 m², soit sur l'intégralité de la parcelle 1628. En 2002, l'assiette a été réduite de 369 m², correspondant à la rampe d'accès au parking ainsi qu'à des places de stationnement extérieures, pour s'établir à 4'172 m².

Dans le cadre des travaux de viabilisation de Pallanterie Sud, achevés en 2024, l'assiette du DDP à renouveler doit être réduite de 137 m², correspondant à la surface qui a été nécessaire pour agrandir le chemin de la Caille. Cette surface est cédée gratuitement au domaine public communal de Meinier au terme de la réalisation du TM 4/2024. En outre, au terme de cet acte de cession, la parcelle 1628 devient 1969 et le DDP 1692 établit sur celle-ci devient le DDP 1970.

Des éléments complémentaires et détaillés figurent en annexe dans l'argumentaire élaboré par la Fondation.

Processus décisionnel

Lors de sa séance du 2 mars 2026, la Commission juridique de la Fondation a préavisé les termes des projets d'actes décrits ci-dessus dont elle approuve d'ores et déjà la signature des actes définitifs.

Le Conseil de Fondation a suivi ce préavis lors de sa séance du 11 mars 2026.

Autres instances décisionnelles

Après le vote du Conseil municipal, les instances suivantes se prononceront :

- Conseil municipal de Meinier : délibérations
- Département des Institutions et du Numérique : validation de la délibération

Budget relatif à la cession au domaine public communal de Meinier (TM 4/2024)

Dans les comptes de la FITIAP, la sous-parcelle 1628B, d'une surface de 137 m², va être reclassée au patrimoine administratif sur un compte de subvention d'investissement.

Dans les comptes de la commune de Meinier, la cession à titre gratuit de cette parcelle va être comptabilisée au patrimoine administratif pour la valeur de l'investissement réalisé, soit Fr. 153'396.06.

En parallèle, une subvention d'investissement considérée reçue de la part de la Fondation sera également comptabilisée, pour le même montant, toujours au patrimoine administratif.

Ces 2 éléments contribueront à inscrire à l'actif de la commune de Meinier cette parcelle pour une valeur nette de 0.

Cette opération foncière étant localisée sur le territoire de la commune de Meinier, aucune influence en termes budgétaires pour la commune de Collonge-Bellerive.

Investissement du Patrimoine administratif / financier

Au final, cette cession gratuite au DP communal de Meinier sera neutre.

Dépenses d'investissement

La dépense d'investissement de Fr. 153'396.06 a été réalisée par la FITIAP.

Ce montant est susceptible de varier selon la fixation du montant d'impôt préalable à rétrocéder à l'AFC-TVA par la FITIAP. Ce montant est estimé entre Fr. 150'000 et 250'000 pour l'ensemble des cessions au domaine public communal des deux communes (résolution 2026-06 et délibérations 2026-07 et 2026-08 de Meinier), la commune de Meinier représentant de l'ordre de 94% du montant total et la commune de Collonge-Bellerive le solde.

Recettes d'investissement

La recette d'investissement est estimée à hauteur de Fr. 153'396.06, comprenant notamment 137 m² de terrain.

Ce montant est susceptible de varier selon la fixation du montant d'impôt préalable à rétrocéder à l'AFC-TVA par la FITIAP. Ce montant est estimé entre Fr. 150'000 et 250'000 pour l'ensemble des cessions au domaine public communal des deux communes (résolution 2026-06 et délibérations 2026-07 et 2026-08 de Meinier), la commune de Meinier représentant de l'ordre de 94% du montant total et la commune de Collonge-Bellerive le solde.

Fonctionnement

Charges de fonctionnement

En termes de fonctionnement, l'entretien des parcelles est déjà fixé par convention du 28 mars 2024 entre les communes de Collonge-Bellerive et de Meinier et la FITIAP. Elle indique que les routes et trottoirs sont entretenus par Collonge-Bellerive et que le parc l'est par Meinier. Une refacturation à la FITIAP de ces frais d'entretien par les 2 communes est prévue sur la base de devis correspondant à des prestations réellement exécutées.

La Fondation assume ces charges d'entretien dans ses comptes, et dans l'hypothèse où elle ne pourrait pas le faire en totalité, celles-ci seraient alors réparties à proportion égale entre Meinier et Collonge-Bellerive.

Synthèse de l'impact annuel des charges sur le compte de résultat

Lors de la cession gratuite des parcelles, la charge supplémentaire annuelle sur le compte de résultat est estimée à Fr. 0, tant que la FITIAP est en mesure d'assumer les charges de fonctionnement.

Annexes :

- Argumentaires élaborés par la FITIAP
- Plans de mutation



Délibération n° 2026-08

Proposition relative à la promesse de remaniement parcellaire entre les parcelles 1978 et 1969 (ex-1627 et 1628) de la commune de Meinier, à la promesse de constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) sur la parcelle 1990 (ex-1978), commune de Meinier, au profit de Previgest SA et Serrurerie 2000 immo SA, au renouvellement du DDP 1970 (ex-1692) sur la parcelle 1969 (ex-1628), commune de Meinier, au profit de Serrurerie 2000 immo SA, de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) et de la commune de Meinier, et à la cession gratuite par la FITIAP au domaine public de la commune de Meinier de la sous-parcelle 1628B, chemin de la Caille, commune de Meinier

Vu le règlement du Plan directeur « Pallanterie-Sud » n°29994-515-525, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017,

vu les exposés des motifs de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie du 2 mars 2026 et l'approbation de cette opération par le Conseil de Fondation le 11 mars 2026,

vu le projet d'acte notarié relatif à la réalisation du tableau de mutation n°4/2025 de la commune de Meinier établi par M^e Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 44294, auquel est annexé le dossier de mutation n° 4/2025, établi par HKD géomatique, ingénieurs géomètres à Onex,

vu le projet d'acte notarié relatif à la promesse de constitution d'un droit de superficie en faveur de Serrurerie 2000 Immo SA et Previgest SA établi par M^e Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 44172, auquel est annexé le dossier de mutation n° 8/2025, établi par HKD géomatique, ingénieurs géomètres à Onex,

vu le projet d'acte notarié relatif à la modification du droit distinct et permanent 1970 (ex-1692) en faveur de Serrurerie 2000 Immo SA et de la commune de Meinier, établi par M^e Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 18969,

vu le projet d'acte notarié relatif à la cession gratuite à la commune de Meinier, établi par M^e Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 18325, auquel est annexé le dossier de mutation n° 4/2024, établi par Ney&Hurni SA, géomètres associés à Genève,

vu l'exposé des motifs du 20 mars 2026,

conformément à l'art. 29, al. 3 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et à l'art. 14 des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisans de la Pallanterie, du 29 juin 2024,

à la demande du Conseil de Fondation et sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 14 CM présents

1. D'accepter le remaniement parcellaire entre les parcelles 1978 et 1969 (ex-1627 et 1628), commune de Meinier, selon le dossier de mutation n° 4/2025, établi par HKD géomatique, ingénieurs géomètres à Onex, ainsi que le projet d'acte établi par M^e Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 44294.
2. D'accepter la constitution d'un droit distinct et permanent sur la parcelle 1990 (ex-1978), commune de Meinier, au profit de Previgest SA (laquelle a la faculté de se faire substituer par la société Secur'Storage SA en formation) et Serrurerie 2000 immo SA, selon le dossier de mutation n° 8/2025, établi par HKD géomatique, ingénieurs géomètres à Onex, ainsi que le projet d'acte établi par M^e Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 44172.
3. D'accepter la modification du droit distinct et permanent 1970 (ex-1692) sur la parcelle 1969 (ex-1628), commune de Meinier, au profit de Serrurerie 2000 immo SA, de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie et de la commune de Meinier, selon le projet d'acte établi par M^e Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 18969.
4. D'accepter la cession gratuite par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie de la sous-parcelle n° 1628B, d'une surface totale de 137 m², issue de la division de la parcelle n° 1628 de la commune de Meinier, sise chemin de la Caille, à la commune de Meinier, selon le projet d'acte notarié établi par M^e Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève, version NBZ/NK 18325.

5. D'incorporer la sous-parcelle n° 1628B au domaine public communal (DP 1541).
6. De comptabiliser la valeur de l'immeuble susmentionné pour un montant de Fr. 153'396.06, ainsi que la subvention d'investissement de la FITIAP du même montant, dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, en sachant que cette valeur peut encore varier selon la fixation du montant d'impôt préalable à rétrocéder à l'AFC-TVA par la FITIAP. Ce montant est estimé entre Fr. 150'000 et 250'000 pour l'ensemble des cessions au domaine public communal des deux communes, dont Meinier représente l'essentiel du montant total.
7. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à une partie de cette opération, vu le but d'utilité publique de celle-ci.
8. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une résolution correspondante de la commune de Collonge-Bellerive.
9. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux membres du corps électoral le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 juin 2026.

Meinier, le 4 mai 2026

Le Vice-président du Conseil municipal
Denis Jotterand